

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du vendredi 8 décembre 2023

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 04.12.2023

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mil vingt-trois et le huit décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents : MM. Patrick BRETEAU, Jean-François SABOY, Mmes, Nathalie ALIMI, Mireille EDOUARD, MM. Yves DEVAURAZ-CABANON, Damien DANJOU, Mmes Christine CAULIE, Catherine CABROL, Aurélie ALONSO, Mariette DUFLET, Sandra GUYOU.

Excusés : Sophie ETOC a donné procuration à Patrick BRETEAU, Cyril CHARBONNIER a donné procuration à Mireille EDOUARD.

Absents : Jean-Jacques SCHMIT, Mickaël BARBE.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 19 octobre 2023 qui est adopté.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour :

2.3 convention prestations 2024 Syndicat mixte du Sauternais

2.4 convention mise à dispo bâtiment pont bleu à la CDC

2.5 Règlement pause méridienne école

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

1. FINANCES

1.1 Décision Modificative Budget Commune

1.2 Décision Modificative Budget Assainissement

1.3 Subvention association guidon Macairien (tour cycliste CDC)

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Convention SDEEG autorisation droits du sol

2.2 Dissolution Syndicat du Collège Saint-Symphorien

2.3 convention prestations 2024 Syndicat mixte du Sauternais

3. QUESTIONS DIVERSES

1.1 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

La délibération est ajournée car non nécessaire

1.2 DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

DM N° 2 Budget asst : provision créances douteuses + reprises subv

Cpte- Op	Libellé	Dépenses	Recettes
R7011	Eau		+ 675,00 €
D6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 675,00 €	
D023	Virement section d'invest	+ 2 083,00 €	
R021	Virement de la section de fonct		+ 2 083,00 €
R777 (042)	Quote-part des subventions d'investissement virée		+ 2 083,00 €
D1391 (040)	Subventions d'équipement	+ 2 083,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

1.3 SUBVENTION ASSOCIATION GUIDON MACAIRIEN (TOUR CYCLISTE CDC)

M. le Maire rappelle que le conseil a validé une participation au tour cycliste de la CDC et propose de délibérer l'octroi d'une subvention de 200 € à l'association du guidon macarien (organisateur).

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide l'octroi d'une subvention de 200 € à l'association du guidon macarien.

2.1 CONVENTION SDEEG AUTORISATION DROITS DU SOL

M. le Maire rappelle que l'instruction des dossiers d'urbanisme est réalisée par le SDEEG33. Il propose de reconduire la convention ADS pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention d'exercice des services du SDEEG33 pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol et autorise M. le Maire à signer ladite convention jointe à la présente.

2.2 DISSOLUTION SYNDICAT DU COLLEGE DE ST SYMPHORIEN

Considérant les incidences de la loi LOM du 24 décembre 2019, le Comité Syndical du SIVU du Collège Saint Symphorien va valider sa dissolution et les conditions de sa liquidation via la convention de dissolution jointe.

Il revient donc maintenant aux communes membres du syndicat d'approuver la dissolution du SIVU du Collège Saint Symphorien et les conditions de sa liquidation selon cette même convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la dissolution du SIVU du Collège Saint Symphorien,
- Approuve les conditions de sa dissolution citée dans la convention de dissolution jointe

2.3 CONVENTION PRESTATIONS 2024 SYNDICAT MIXTE DU SAUTERNAIS

Monsieur le Maire informe que le Syndicat mixte du Sauternais propose une convention relative aux divers travaux effectués sur le territoire de la commune et fixant la rémunération des prestations de service et de fournitures.

Il demande aux conseillers ayant reçu copie de la convention et qui sera jointe à la présente de se prononcer sur celle-ci.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention 2024 avec le syndicat mixte du Sauternais jointe à la présente.

2.4 CONVENTION MISE A DISPO BATIMENT PONT BLEU A LA CDC

M. le Maire rappelle que la Communauté des Communes utilise les bâtiments sis au pont bleu (parcelle C 411) pour l'accueil de loisirs sans hébergement déclaré des enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans.

Afin de régulariser cette occupation il est proposé de conclure une convention de mise à disposition des bâtiments avec la CDC pour une partie de la parcelle C 411 comme indiqué dans le projet joint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de bâtiment pour une partie de la parcelle C 411 avec la communauté des communes Sud-Gironde jointe à la présente.

2.5 REGLEMENT PAUSE MERIDIENNE ECOLE

Mme GUYOU propose de modifier légèrement le règlement de la pause méridienne à l'école comme suit :

- Rajout : pendant le repas : je goute à tous les plats dans la mesure du possible
- Rajout : pendant la récréation : je respecte mes camarades, les adultes et les consignes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les modifications du règlement de la pause méridienne à l'école joint à la présente délibération.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. BRETEAU informe le conseil que Téhina LAINE, étudiante STAPS et sélectionnée pour participer à la coupe du monde de rugby, a remercié la mairie pour son aide financière pour son voyage de préparation.

Sandra GUYOU informe le conseil que la famille réfugiée ukrainienne est partie de Villandraut et remercie la municipalité pour l'aide dont elle a bénéficié.

Mme GUYOU informe aussi qu'elle a eu un rendez-vous avec l'inspectrice d'académie. Il a été évoqué une possible fermeture de classe l'année prochaine au vu des départs et du peu d'inscriptions. Elle a quand même été rassurante car le nombre maximum d'élève par classe devrait permettre de continuer avec autant de classes qu'actuellement.

La séance est levée à 20 h 30